

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] ENQUETE REAMENAGEMENT POINTE DU GROUIN

Date : Mon, 30 Dec 2019 09:53:41 +0100 (CET)

De : Gerard MEHAULT <

Répondre à : Gerard MEHAULT <

Pour : enquete pointegrouin <enquete.pointegrouin@gmail.com>

MEHAULT Gérard

JACQUIER Martine

304 le CHATELIER

32 av du Stade

44330 VALLET

74500 LUGRIN

Monsieur le commissaire enquêteur,

Copropriétaire avec la famille Pele de parcelles au lieu dit La fosse Aumont je soumets quelques remarques sur le projet:

Ces parcelles avec les 4 situées a l'ouest constituent la seule réserve naturelle sur la pointe du grouin ou la faune (très variée) peut vivre sans être dérangée dans un site préservé riche en diversité.

L'expropriation des parcelles concernées n'apparaît absolument pas nécessaire au vu des principes fondamentaux du projet :

cf délibération du C.M. de Cancale du 12/03/2018 : le département doit s'assurer du foncier strictement nécessaire au projet d'ensemble

cf demande de permis d'aménager PA2 notice descriptive : la préservation de la faune et des habitats patrimoniaux est primordiale dans le cadre du projet de réhabilitation du site.

cf arrêté préfectoral du 02/03/2017 considérant la nature du projet : qui consiste a réaménager les voies d'accès, canaliser la circulation du public et préserver les paysages et les habitats naturels

L'augmentation des surfaces soumises au piétinement en bordure de falaise sur le G.R. 34 ne fera qu'accentuer la dégradation du milieu et du nez de falaise a l'exemple de ce qui se passe sur la pointe malgré un cheminement "balisé".

Recevez,monsieur le commissaire mes meilleures salutations